



Ville du Grand-Saconnex

Conseil municipal du lundi 17 mars 2014





Chemin des Coudriers

Comptages des vitesses avant et après le réaménagement du chemin





Ville du Grand-Saconnex

Sommaire

- **Plan de situation – lieux des comptages**
- **Comptages avant travaux**
- **Comptages après travaux**
- **Synthèse**
- **Conclusions**





Plan situation – lieux des comptages





Comptages avant travaux

Période des comptages	: 19 mai au 26 mai 2012
Réalisation des comptages	: mandataire spécialisé
Lieux	: postes 1 & 2 plan situation
Poste 1 Vmoy => Corbillettes	: 39 km/h
Poste 2 Vmoy => Pommier	: 45 km/h

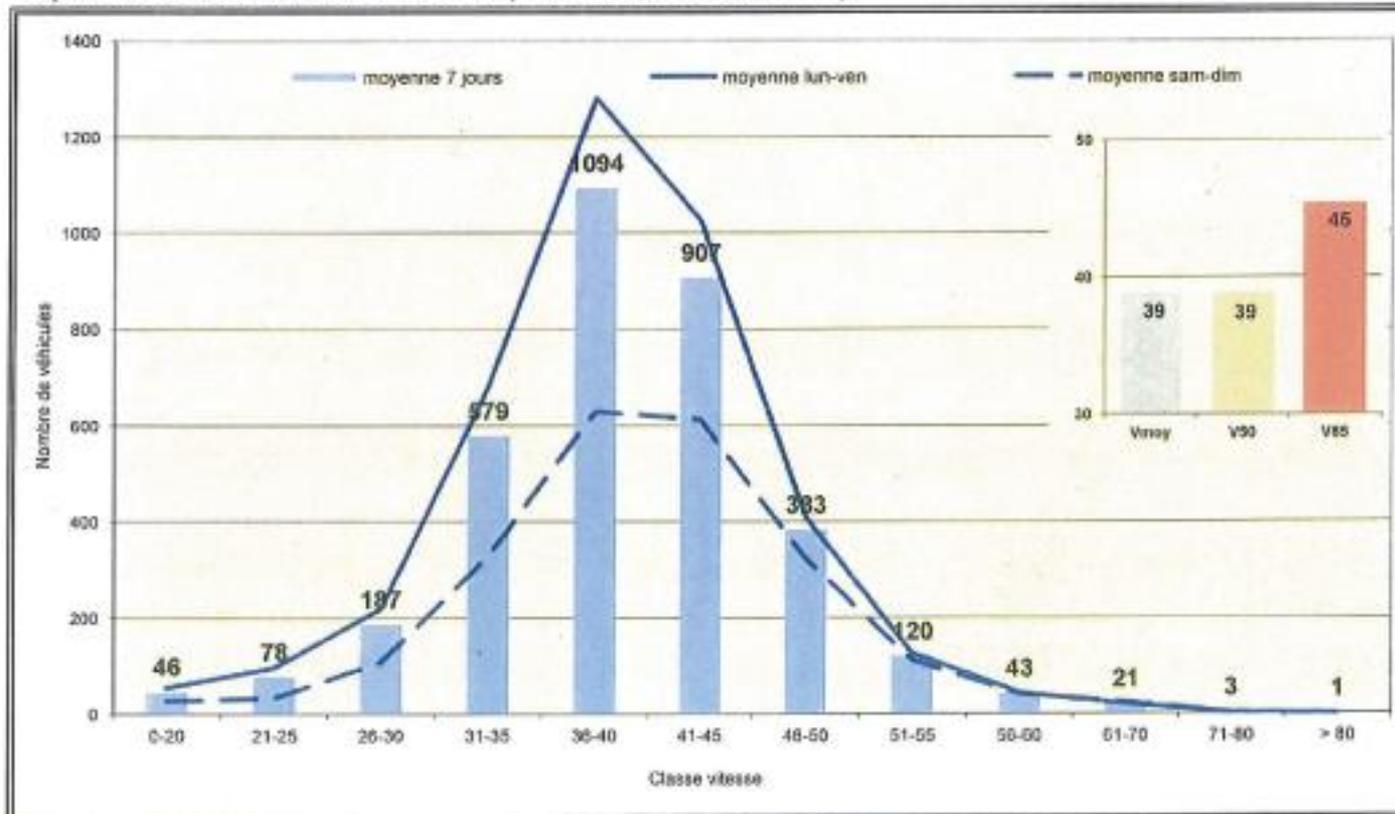




Comptages avant travaux

Poste 1 : Vitesse moyenne direction ch. des Corbillettes 39 km/h

Répartition des vitesses sur la semaine (vitesse autorisée : 50 km/h)

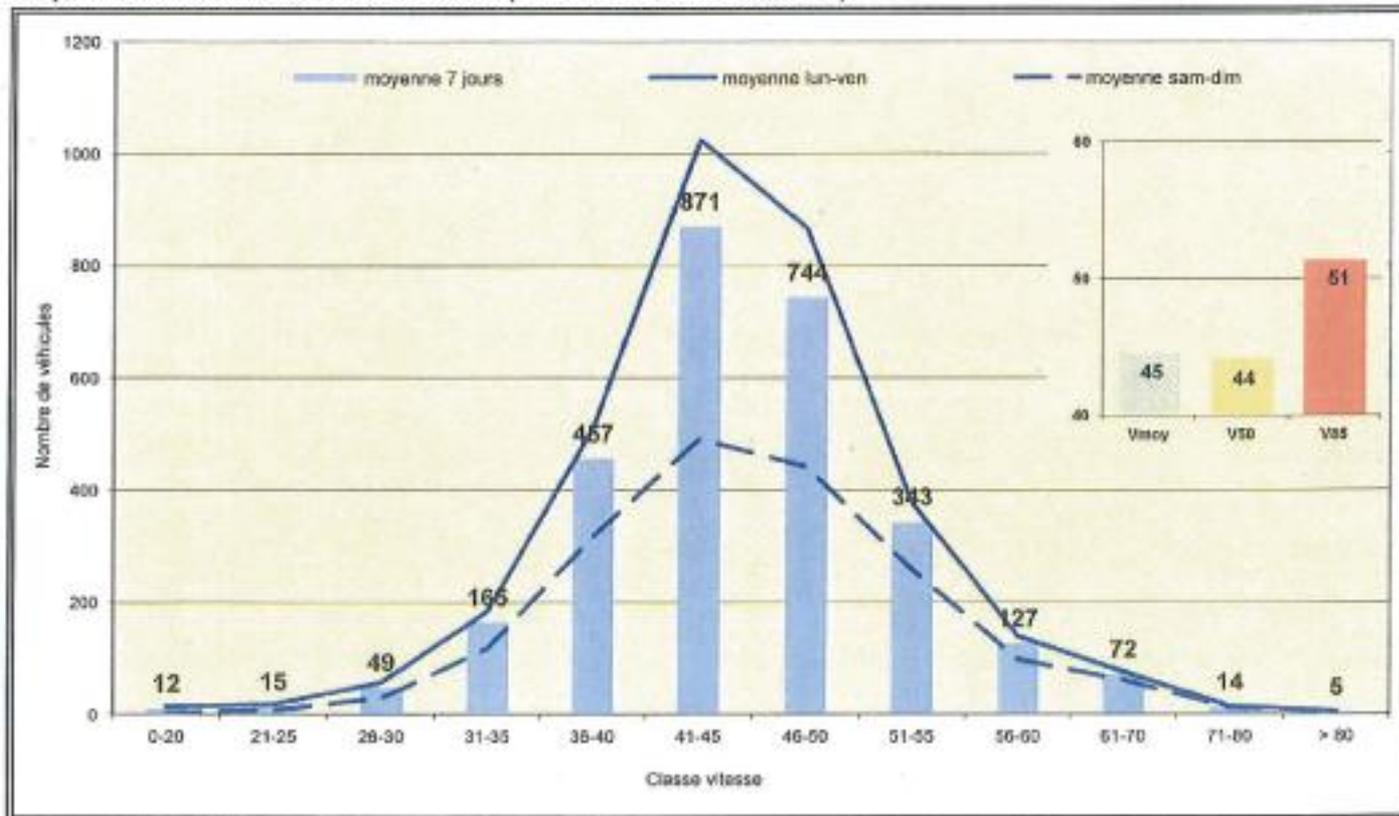




Comptages avant travaux

Poste 2 : Vitesse moyenne direction ch. du Pommier 45 km/h

Répartition des vitesses sur la semaine (vitesse autorisée : 50 km/h)





Comptages après travaux

Période des comptages : 16 septembre au 7 octobre 2013
Réalisation des comptages : APM – Visispeed
Lieux : poste 2 en direction du Pommier
Poste 2 Vmoy => Pommier : 37 km/h

Période des comptages : 4 au 21 novembre 2013
Réalisation des comptages : APM – Visispeed
Lieux : poste 1 en direction des Corbillettes
Poste 1 Vmoy => Corbillettes : 40 km/h





Synthèse

- **La vitesse moyenne sur le tronçon Colladon – Corbillettes en direction des Corbillettes n’a pour ainsi dire pas changée avant et après les travaux, soit une augmentation de la vitesse moyenne de 1 km/h (39 à 40 km/h)**
- **La vitesse moyenne sur le tronçon Colladon – Virage en direction du chemin du Pommier a baissée de manière significative, soit une diminution de la vitesse moyenne de 8 km/h (45 à 37 km/h)**





Conclusion

- De manière générale, pour les deux sens de circulation, avant ou après les travaux, la vitesse légale de 50 km/h est largement respectée avec une vitesse moyenne égale ou inférieure à 40 km/h
- La forte diminution de la vitesse – moins 8 km/h – en direction du Pommier sur l'alignement Colladon / virage est due à l'ajout de l'îlot central au droit du carrefour Colladon qui casse l'alignement de la voie de circulation dans cette direction





Conclusion

- **Le quasi statu quo de la vitesse en direction des Corbillettes sur l'alignement Colladon - Prunier est dû au fait que malgré, une diminution de la largeur des voies de circulation, l'alignement de la chaussée est presque continue sur ce tronçon, y compris au passage du carrefour Colladon. Les véhicules venant du chemin du Pommier sont donc moins ralentis au droit du carrefour Colladon.**
- **De plus, l'état de la chaussée avant travaux avec de nombreux nids-de-poules avait sûrement un effet réducteur sur la vitesse alors que maintenant l'enrobé bitumineux est neuf (phonoabsorbant).**



Ville du Grand-Saconnex

Merci de votre attention

